Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_182-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_251219_182

FINANCES - BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2025

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	27
Votants	29
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	6

Séance du 19 décembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 17 décembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Sébastien CHALESSIN, Christian CIOFFI, Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Laurent CAMPO, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la réglementation budgétaire permet de modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'exercice, par le biais de décisions modificatives, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés. Celles-ci peuvent être prises ponctuellement en fonction de nécessités spécifiques ou globalement en vue de l'ajustement général du budget.

La décision modificative n° 2 prévoit, en recettes et en dépenses, une diminution globale des crédits d'investissement à hauteur de 901 409,31 € qui se détaille comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Opération	Objet	Dépenses	Recettes

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_182-DE

Chapitre	Nature	Opération	Objet	Dépenses	Recettes
21	21318	2019000001	Autres bâtiments publics	- 4 200,00 €	
Motif : OAP Pont de Jallieu - Diminution des CP 25 et report sur CP 26					
23	2313	2019000003	Constructions	- 35 320,90 €	
Motif : Restructuration CTM Champfleuri - Diminution des CP 25 et report sur CP 26					
23	2313	2020000003	Constructions	- 222 981, 28 €	
Motif : Accessibilité Saint-Michel (escalier et ascenseur) - Diminution des CP 25 et report sur CP 26					
23	2313	2021000003	Constructions	- 96 987,85 €	
Motif : Locaux 28 rue de la Liberté - Diminution des CP 25 et report sur CP 26					
23	2315	2023000001	Installations	- 291 342,72 €	
Motif : Rénovation du Boulevard Saint-Michel - Diminution des CP 25 et report sur CP 26					
23	2312	2024000001	Agencements et aménagements de terrains	- 123 075,84 €	
Motif : Plaine de jeux Champfleuri - Diminution des CP 25 et report sur CP 26					
16	1641		Emprunt		- 773 908,59 €
Motif : Ajustement budgétaire					
			TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 773 908,59 €	- 773 908,59 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2025 telle que présentée ci-dessus ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à la majorité des voix.

Vote(s) pour	23	
Vote(s) contre	0	
Abstention(s)	6	Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ
Ne prend pas part au vote	0	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_182-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de la Transition écologique
Vincent CHRIQUI

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 22/12/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 22/12/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.